

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg
Luxembourg, le 11 octobre 2019

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 84 du Règlement de la Chambre des Députés, nous aimerions poser une question urgente à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure et Madame la Ministre de la Justice concernant le **déploiement d'e-trottinettes** sur le territoire de la Ville de Luxembourg sans autorisation préalable des autorités municipales.

La société américaine Bird a déployé des e-trottinettes dans certains quartiers de la Ville de Luxembourg. Ce faisant, ladite société agit en violation flagrante d'un certain nombre de (i) dispositions pénales contenues dans le Code pénal et de (ii) dispositions du règlement général de police de la Ville de Luxembourg, toutes passibles d'une peine de police.

Au vu de ce qui précède, nous aimerions savoir de Madame et Monsieur les Ministres:

- Madame et Monsieur les Ministres peuvent-ils m'informer si la Police grand-ducale sera amenée à agir dans cette affaire et saisir lesdites trottinettes ?
- Madame la Ministre entend-elle dénoncer ces faits au procureur général d'Etat conformément à l'article 19 du Code de procédure pénale aux fins de poursuites ?

Nous vous prions de bien vouloir croire, Monsieur le Président, à l'expression de notre très haute considération.



Laurent Mosar



Serge Wilmes

Députés